



Conseil municipal

Chemin Charles-Borgeaud 27
1213 Onex

Tél. + 41 (0) 22 879 59 59
Fax + 41 (0) 22 879 59 55

www.onex.ch
mairie@onex.ch

GRAND CONSEIL
Monsieur Pierre LOSIO, Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : ChM/js

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 26-27.01.2012
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission: des transports	
Objet:	
Copie à:	

Onex, le 15 décembre 2011

Concerne : Projet de loi 10852 modifiant la loi d'application fédérale sur la circulation routière

Monsieur le Président,

Lors de sa séance plénière du 13 courant, le Conseil municipal de la Ville d'Onex a voté une résolution de soutien au projet de loi mentionné en référence.

Nous avons l'avantage de vous adresser ci-joint la résolution R/162 « Zone bleue et macarons : le retour à la proximité ».

En vous souhaitant bonne réception de ce texte, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Le Président

Christian MÜLLER

Annexe mentionnée

13.12.2011

ZONE BLEUE ET MACARONS : LE RETOUR À LA PROXIMITÉ

Vu la création d'une zone bleue à macarons sur le territoire de la commune d'Onex

Vu que la délivrance des macarons est assurée par la Fondation des parkings

Vu que les recettes y relatives reviennent intégralement à la Fondation des parkings

Vu que cette situation restreint l'autonomie communale et prive la Ville d'Onex de recettes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 22 oui, 1 non et 1 abstention,

1. Soutient le projet de loi 10852 modifiant la loi d'application fédérale sur la circulation routière (LALCR - H 1.05 Zone bleue et macarons : le retour à la proximité)
2. Demande au bureau du Conseil municipal de communiquer la présente résolution au Président du Grand Conseil.

* * *